



CENTRE DE GESTION
DE L'ÉDUCATION MÉDICALE SUPPLÉMENTAIRE
DE MARTINIQUE

CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL RESTREINT (CMD) PLANNING DES SEANCES
1er SEMESTRE 2024

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
26-déc-23	25-janv-24					
08-janv-24		08-févr-24				
15-févr-24			14-mars-24			
11-mars-24				11-avr-24		
16-avr-24					16-mai-24	
13-mai-24						13-juin-24
27-mai-24						27-juin-24

CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL RESTREINT (CMD) PLANNING DES SEANCES
2ème SEMESTRE 2024

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
12-juil-24			12-sept-24			
26-août-24	PAS DE SÉANCES		26-sept-24			
10-sept-24				10-oct-24		
14-oct-24					14-nov-24	
12-nov-24						12-déc-24

△ OBSERVATIONS :

- Trouvez ci joint la nouvelle demande de saisine à joindre impérativement pour toute demande du conseil médical restreint,
 - L'ensemble des champs de la demande de saisine doivent obligatoirement être renseignés et les pièces demandées jointes au dossier.
 - Les dossiers incomplets ne seront pas traités et seront renvoyés par voie postale aux administrations concernés pour être complétés,
 - Les dossiers doivent être transmis en originaux par voie postale,
 - Tout dossier arrivant au-delà de la date butoir entraîne la mise à l'ordre du jour de la séance suivante à condition qu'il soit complet,
- Les éléments médicaux complémentaires seront toutefois recevables au moins trois jours ouvrés avant la date de la réunion,
- Les dossiers doivent être transmis, sous pli confidentiel, 1 mois avant la séance au secrétariat du Conseil Médical Restreint par voie postale ou déposés à l'accueil du Centre de Gestion.
- (**exemple** : séance du 25 janvier 2024 = date limite de dépôt 26 décembre 2023).
- Pas de permanence téléphonique ni d'accueil physique, les jours, veilles et lendemain des séances du conseil médical restreint.**